



(11) **EP 2 484 829 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
08.08.2012 Bulletin 2012/32

(51) Int Cl.:
D06F 81/10 ^(2006.01) **D06F 81/02** ^(2006.01)
D06F 81/00 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12305125.2**

(22) Date de dépôt: **02.02.2012**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

- **Brechon, Olivier**
14000 Caen (FR)
- **Gouilloux, Eric**
01580 Izernore (FR)

(30) Priorité: **04.02.2011 FR 1150901**

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement SAS
Service Propriété Industrielle
Les 4 M - Chemin du Petit Bois
B.P. 172
69134 Ecully Cedex (FR)

(72) Inventeurs:

- **Corbin, Jean-Yves**
14480 Le Fresne Camilly (FR)

(54) **Planche à repasser comportant un plateau monté coulissant sur un bâti**

(57) Planche à repasser comprenant un plateau monté coulissant sur un bâti, ledit plateau pouvant occuper une position de travail dans laquelle une extrémité longitudinale du plateau se trouve disposée latéralement à un repose-fer (3), **caractérisée en ce que** ledit plateau

peut coulisser vers une position de rangement dans laquelle une partie du plateau se trouve disposée sous ou sur le repose-fer (3) afin de diminuer l'encombrement de la planche à repasser.

EP 2 484 829 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à une planche à repasser comportant un plateau monté coulissant sur un bâti et se rapporte plus particulièrement à une planche à repasser comprenant un plateau pouvant occuper une position de travail dans laquelle une extrémité longitudinale du plateau est disposée latéralement à un repose-fer.

[0002] Il est connu, de la demande de brevet W02006/080039, une planche à repasser comportant un plateau monté coulissant sur un bâti, le plateau comportant une extrémité longitudinale sur laquelle est fixé latéralement un repose-fer. Dans ce document, le coulisement du plateau sur le bâti permet de déplacer le plateau sur le bâti lors du pliage de la planche à repasser pour son rangement.

[0003] Cependant, une telle planche à repasser, une fois pliée, présente l'inconvénient de présenter un encombrement important, notamment en hauteur, à cause de la longueur du plateau équipé du repose-fer.

[0004] Aussi, un but de la présente invention est de remédier à cet inconvénient en proposant une planche à repasser, munie d'un plateau de grande taille et d'un repose-fer à l'une de ses extrémités, qui puisse être amenée facilement dans une position de rangement dans laquelle l'encombrement du plateau et du repose-fer est réduit afin de faciliter le rangement de la planche à repasser. Un autre but de la présente invention est de proposer une planche à repasser qui soit simple et économique à mettre oeuvre et qui procure une bonne ergonomie d'utilisation.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet une planche à repasser comprenant un plateau monté coulissant sur un bâti, le plateau pouvant occuper une position de travail dans laquelle une extrémité longitudinale du plateau se trouve disposée latéralement à un repose-fer, **caractérisée en ce que** le plateau peut coulisser vers une position de rangement dans laquelle une partie du plateau se trouve disposée sous ou sur le repose-fer afin de diminuer l'encombrement de la planche à repasser.

[0006] Selon une autre caractéristique de l'invention, le repose-fer est fixé sur le bâti, parallèlement au plateau.

[0007] Selon une autre caractéristique de l'invention, le repose-fer est fixé à une extrémité longitudinale du bâti et est surélevé par rapport au plateau.

[0008] Selon une autre caractéristique de l'invention, le repose-fer est relié au bâti par deux bras de liaison entre lesquels le plateau peut coulisser.

[0009] Selon une autre caractéristique de l'invention, le repose-fer est relié au plateau par une plaque transversale, la plaque transversale servant de butée de coulisement au plateau lorsque ce dernier occupe la position de rangement.

[0010] Selon une autre caractéristique de l'invention, le plateau comporte au moins une partie pliable.

[0011] Selon une autre caractéristique de l'invention, la partie pliable est une partie arrière du plateau pouvant

s'engager, avec au moins une fraction d'une partie avant du plateau, sous ou sur le repose-fer.

[0012] Selon une autre caractéristique de l'invention, la partie arrière est articulée par des charnières à la partie avant du plateau.

[0013] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le plateau est immobilisé en position de rangement par un dispositif de verrouillage.

[0014] Selon une autre caractéristique de l'invention, la planche à repasser comporte des pieds pliables supportant le bâti.

[0015] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, les pieds pliables comportent un premier pied et un second pied affectant une configuration en X dans une position dépliée.

[0016] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention, présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une planche à repasser selon un mode particulier de l'invention, la planche à repasser étant représentée en position de travail ;
- la figure 2 est une vue en perspective similaire à la figure 1 représentant la planche à repasser dans une phase de pliage du plateau pour son rangement ;
- la figure 3 est une vue en perspective similaire à la figure 1 représentant le plateau en position de rangement sous le repose-fer ;
- la figure 4 est une vue en perspective du dessous de la planche à repasser illustrée sur la figure 1 ;
- la figure 5 est une vue en perspective du dessous de la planche à repasser de la figure 1 avec les pieds dans une position intermédiaire de pliage.
- Les figures 6 et 7 sont des vues en perspective de la planche à repasser en position de rangement.

[0017] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins, les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0018] La figure 1 représente une planche à repasser selon l'invention comportant un bâti 2 supporté par un premier pied 4 et un second pied 5 disposés selon une configuration en X, le bâti 2 supportant un plateau 1 et un repose-fer 3 disposé dans le prolongement du plateau 1, le repose-fer 3 étant destiné à recevoir une base génératrice de vapeur ou un fer à repasser lors des phases inactives de repassage.

[0019] Conformément à la figure 2, le bâti 2 de la planche à repasser est symétrique par rapport à son axe lon-

gitudinal et comporte deux longerons 20 supportant le plateau 1, ces longerons 20 étant avantageusement constitués par des profilés en aluminium extrudés d'une longueur de l'ordre de 100 cm. Le plateau 1 comporte une partie arrière 11 pliable reliée à une partie avant 10 du plateau par des charnières 12, illustrées en pointillés sur la figure 1.

[0020] De manière préférentielle, les charnières 12 sont constituées par des bandes de tissus reliant les deux surfaces supérieures de la partie avant 10 et de la partie arrière 11 du plateau, ou par des charnières telles que décrites dans les brevets US 2 617 214, US 5 329 710 ou JP7116400. Les parties avant 10 et arrière 11 du plateau 1 sont, quant à elles, constituées par un cadre 10A, 11A supportant un treillis métallique, non représenté sur les figures, l'ensemble du plateau 1 étant recouvert d'une housse.

[0021] La partie arrière 11 pliable du plateau ainsi réalisée peut occuper une position déployée, illustrée sur la figure 1, dans laquelle la partie arrière 11 repose sur les longerons 20 et se trouve dans le prolongement de la partie avant 10 pour former avec cette dernière une surface continue de repassage, la partie arrière 11 pouvant également occuper une position repliée dans laquelle elle se trouve rabattue sur la partie avant 10 du plateau, ainsi que cela est illustré sur la figure 2.

[0022] A titre d'exemple, le plateau 1 présente une largeur de l'ordre de 45 cm pour une longueur de l'ordre de 125 cm lorsque la partie arrière 11 est en position déployée, et une longueur de l'ordre de 100 cm lorsque la partie arrière 11 est en position repliée, la partie arrière 11 pliable présentant une longueur de l'ordre de 25 cm.

[0023] Plus particulièrement selon l'invention, le plateau 1 est monté coulissant sur le bâti 2 de manière à pouvoir coulisser d'une position de travail illustrée sur la figure 1, dans laquelle l'ensemble du plateau 1 se trouve disposé latéralement au repose-fer 3, à une position de rangement illustrée sur la figure 3, dans laquelle une partie du plateau 1 se trouve disposée sous le repose-fer 3.

[0024] Dans le mode de réalisation particulier illustré sur les figures, le repose-fer 3 est fixé à l'extrémité arrière des longerons 20 du bâti en étant légèrement surélevé par rapport au plateau 1 de telle sorte que l'extrémité arrière de la partie avant 10 du plateau, recouvert de la partie arrière 11 en position repliée, puisse s'insérer sous le repose-fer 3 ainsi que cela est illustré sur la figure 3.

[0025] Le repose-fer 3 est, par exemple, constitué par trois traverses 30 métalliques espacées l'une de l'autre et reliées entre elles par deux barres longitudinales 31, l'extrémité arrière du repose-fer 3 étant fixée à l'extrémité arrière des longerons 20 au moyen d'une plaque transversale 32 contre laquelle le plateau 1 vient buter lorsqu'il est en position de rangement. L'extrémité avant du repose-fer 3 est avantageusement soutenue par deux bras de liaison 33 reliant les bords latéraux du repose-fer 3 aux longerons 20, l'écartement des deux bras de liaison 33 étant adapté pour permettre le coulisement du plateau 1 sous le repose-fer 3.

[0026] La partie arrière 11 pliable du plateau comporte préférentiellement une face inférieure munie d'un dispositif de verrouillage permettant d'immobiliser le plateau 1 en position de rangement. Ce dispositif de verrouillage est par exemple constitué par une lame métallique 13 comportant une tête de verrouillage 13A venant s'engager élastiquement sous une barre transversale 34 disposée à l'avant du repose-fer 3 pour empêcher le coulisement du plateau 1 vers l'avant. Le plateau 1 ainsi verrouillé peut être facilement libéré par l'utilisateur en exerçant une pression manuelle sur la lame métallique 13 afin de déformer cette dernière de telle sorte que la tête de verrouillage 13A s'échappe de la barre transversale 34.

[0027] Comme on peut le voir sur la figure 4 illustrant le dessous de la planche à repasser, la partie avant 10 du plateau est montée coulissante sur le bâti 2 au moyen de rouleaux 14 supportés par une barre transversale avant 15 et par une barre transversale arrière 16 situées sous le plateau 1, ces rouleaux 14 venant s'engager dans des rails de guidage 21 portés par les longerons 20.

[0028] Chaque rail de guidage 21 est avantageusement constitué par un profilé en U, disposé sur une face latérale externe du longeron 20, dans lequel vient rouler l'un des rouleaux 14 porté par les barres transversales avant 15 et arrière 16, le plateau 1 pouvant coulisser librement sur une course de l'ordre de 50 cm entre la position de travail, dans laquelle la barre transversale avant 15 se trouve à l'extrémité avant des rails de guidage 21, et la position de rangement, dans laquelle la barre transversale arrière 16 se trouve à l'extrémité arrière des rails de guidage 21.

[0029] Conformément aux figures 4 et 5, le premier pied 4 et le second pied 5 sont connectés l'un à l'autre par une liaison pivot 50 située en un point intermédiaire de leur longueur, le premier pied 4 comprenant deux parties reliées l'une à l'autre par un axe de pivotement 42 disposé sur la portion de pied s'étendant entre la liaison pivot 50 et l'extrémité inférieure du premier pied 4.

[0030] De manière avantageuse, le premier pied 4 comprend une partie supérieure constituée par un tube de liaison 40 rigide et une partie inférieure constituée par deux tubes 41 rigides sensiblement parallèles. Les deux tubes 41 sont reliés à l'extrémité inférieure du tube de liaison 40 par l'axe de pivotement 42 et l'extrémité supérieure du tube de liaison 40 est montée pivotante sur le bâti 2 au moyen d'un axe 40A situé sensiblement au tiers de la longueur du bâti 2 en partant de l'extrémité arrière du bâti 2.

[0031] L'axe de pivotement 42 est distant de l'ordre de 13 cm de l'extrémité supérieure des deux tubes 41 de sorte que ces derniers comportent un segment 41A s'étendant au dessus de l'axe de pivotement 42, les deux tubes 41 étant rendus solidaires l'un de l'autre par des entretoises 43, l'une des entretoises 43 étant disposée à l'extrémité supérieure des deux tubes 41 et venant buter contre le tube de liaison 40 lorsque les tubes 41 se trouvent alignés avec le tube de liaison 40.

[0032] Le second pied 5 est avantageusement constitué par deux tubes 51 rigides globalement parallèles, les deux tubes 51 étant reliés entre eux par une entretoise 52 située à faible distance de leur extrémité inférieure. Les deux tubes 51 comportent une extrémité supérieure solidaire d'une tige 53 montée coulissante dans des rails de guidage 22 disposés sur la face latérale interne des longerons 20, le positionnement longitudinal de la tige 53 le long des rails de guidage 22, et en conséquence la hauteur du plateau 1 de la planche à repasser, étant contrôlé au moyen d'une poignée 23 reliée à un loquet de verrouillage 23A venant coopérer avec une crémaillère 53A solidaire de la tige 53.

[0033] De manière préférentielle, les deux tubes 41 et les deux tubes 51 divergent légèrement au niveau de leur extrémité inférieure venant reposer sur le sol pour augmenter la stabilité latérale de la planche à repasser.

[0034] Conformément à la figure 5, les deux tubes 51 du second pied supportent un rail de guidage 54 disposé à proximité de leur extrémité supérieure dans lequel vient coulisser un axe, non visible sur les figures, solidaire de l'extrémité supérieure des deux tubes 41 du premier pied de sorte que les pieds 4, 5 se replient selon la cinématique avantageuse, illustrée sur les figures 5 à 6, permettant d'obtenir un encombrement réduit des pieds en position repliée.

[0035] La planche à repasser ainsi réalisée présente l'avantage d'être particulièrement compacte lorsque le plateau est dans la position de rangement et que les pieds sont repliés conformément aux figures 6 et 7, ce qui permet à l'utilisateur de ranger plus facilement la planche à repasser dans un placard, de faciliter son transport lors de son achat, mais également de réduire le coût du transport de la planche à repasser lors de son cheminement, par camion, train ou bateau, de la zone de production aux surfaces de vente.

[0036] La planche à repasser ainsi réalisée présente également l'avantage de pouvoir être très facilement déployée ou repliée et de procurer un grand confort d'utilisation lorsque la planche à repasser est dans la position de travail illustrée sur la figure 1, en offrant un plateau et un repose-fer de surface importante.

[0037] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0038] Ainsi, dans des variantes de réalisation de l'invention non représentées, le repose-fer pourra être porté par le bâti en étant disposé légèrement en dessous du niveau du plateau de telle sorte que le plateau coulisse au dessus du repose-fer lorsqu'il est en position de rangement.

[0039] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, la planche à repasser et son bâti pourront être montés sur des pieds présentant une cinématique

de pliage différente.

[0040] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le plateau de la planche à repasser pourra comporter plusieurs parties pliables.

Revendications

1. Planche à repasser comprenant un bâti (2) supporté par des pieds (4,5) pliables et un plateau (1) monté coulissant sur ledit bâti (2), ledit plateau (1) pouvant occuper une position de travail dans laquelle une extrémité longitudinale du plateau (1) se trouve disposée latéralement à un repose-fer (3), **caractérisée en ce que** ledit plateau (1) peut coulisser vers une position de rangement dans laquelle une partie du plateau (1) se trouve disposée sous ou sur le repose-fer (3) afin de diminuer l'encombrement de la planche à repasser.
2. Planche à repasser selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** ledit repose-fer (3) est fixé sur le bâti (2), parallèlement au plateau (1).
3. Planche à repasser selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** ledit repose-fer (3) est fixé à une extrémité longitudinale du bâti (2) et est surélevé par rapport au plateau (1).
4. Planche à repasser selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** ledit repose-fer (3) est relié au bâti (2) par deux bras de liaison (33) entre lesquels le plateau (1) peut coulisser.
5. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 3 à 4, **caractérisée en ce que** le repose-fer (3) est relié au plateau par une plaque transversale (32), ladite plaque transversale (32) servant de butée de coulisement au plateau (1) lorsque ce dernier occupe la position de rangement.
6. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** le plateau (1) comporte au moins une partie pliable (11).
7. Planche à repasser selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** ladite partie pliable (11) est une partie arrière du plateau (1) pouvant s'engager, avec au moins une fraction d'une partie avant (10) du plateau (1), sous ou sur le repose-fer (3).
8. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 6 à 7, **caractérisée en ce que** ladite partie arrière (11) est articulée par des charnières (12) à la partie avant (10) du plateau (1).
9. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** le pla-

teau (1) est immobilisé en position de rangement par un dispositif de verrouillage (13).

10. Planche à repasser selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce que** lesdits 5
pieds pliables comportent un premier pied (4) et un
second pied (5) affectant une configuration en X
dans une position dépliée.

10

15

20

25

30

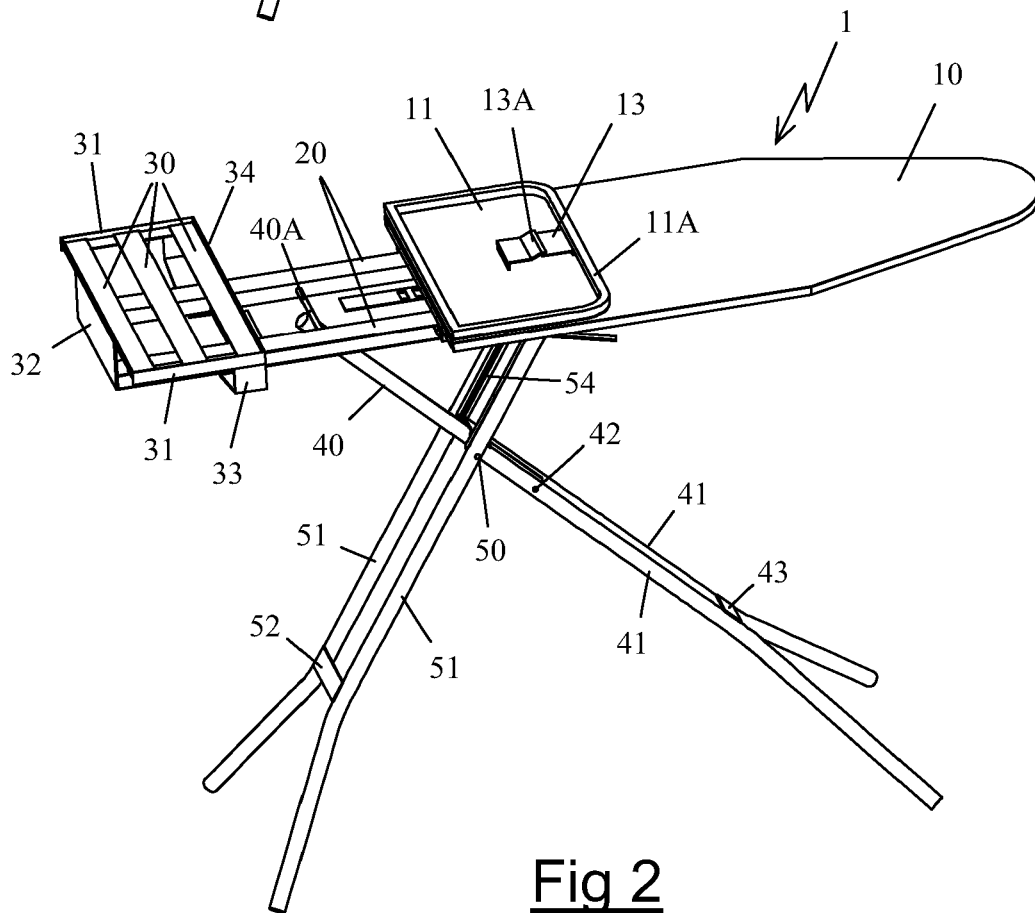
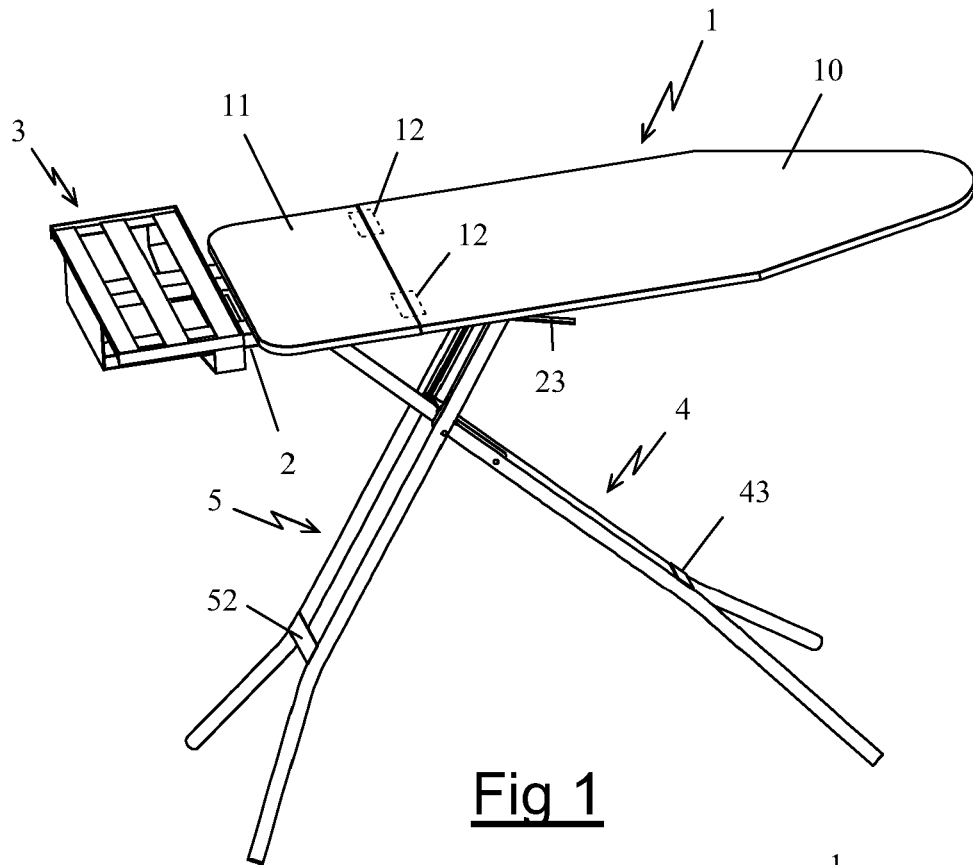
35

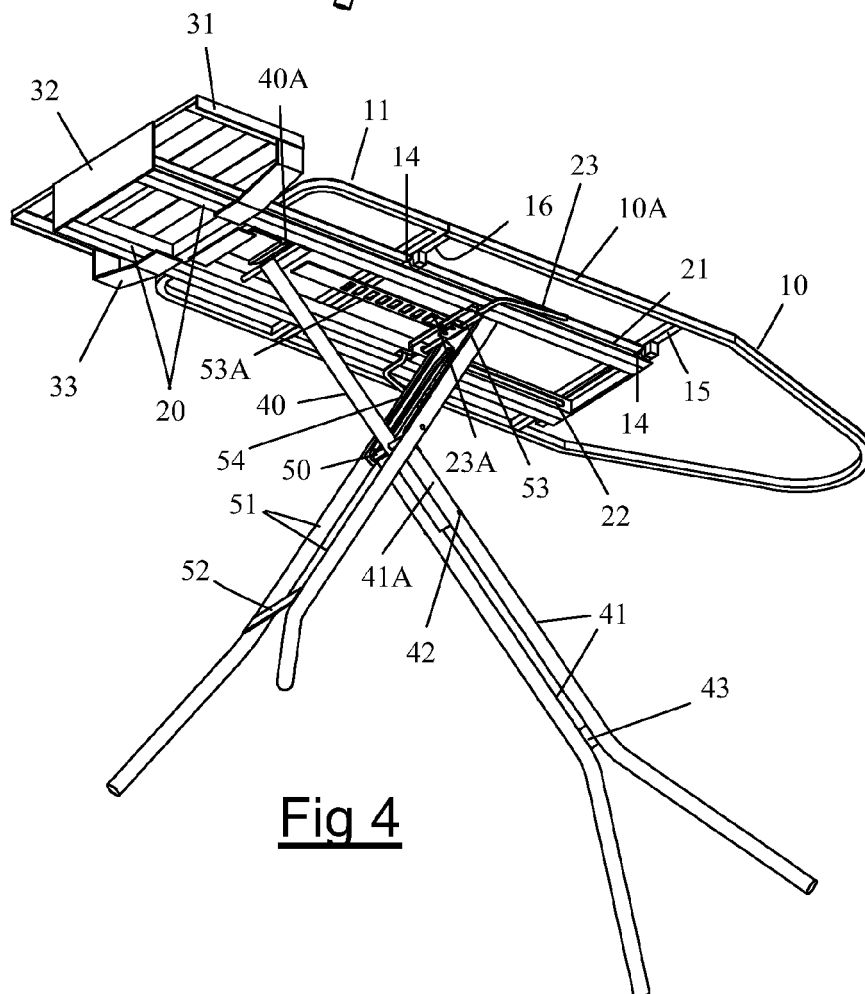
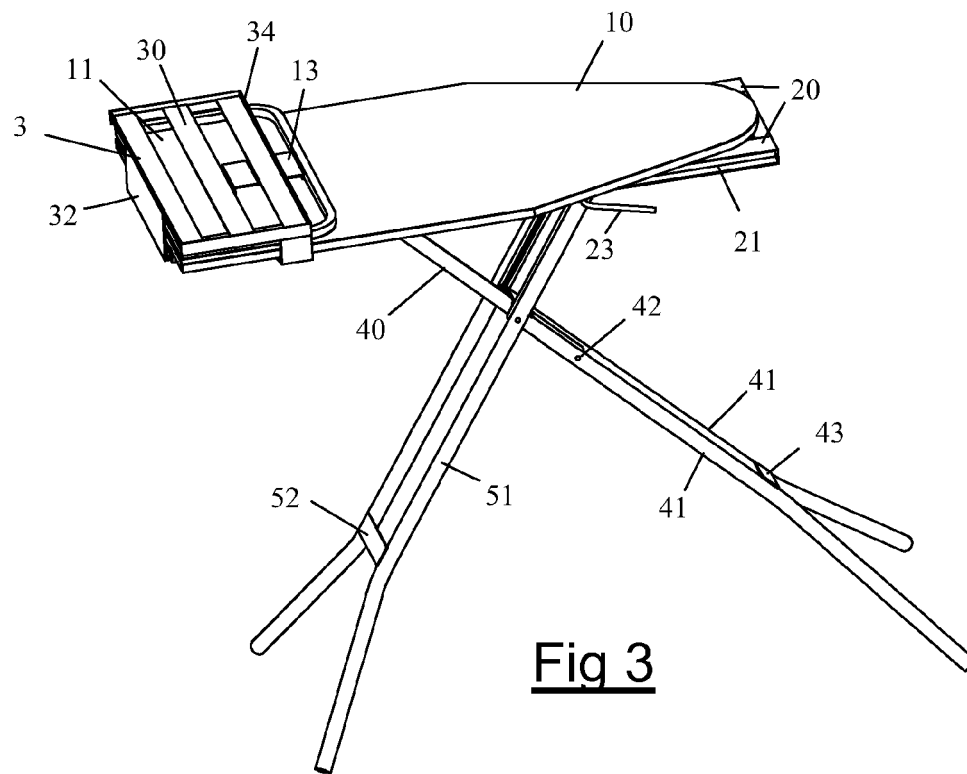
40

45

50

55





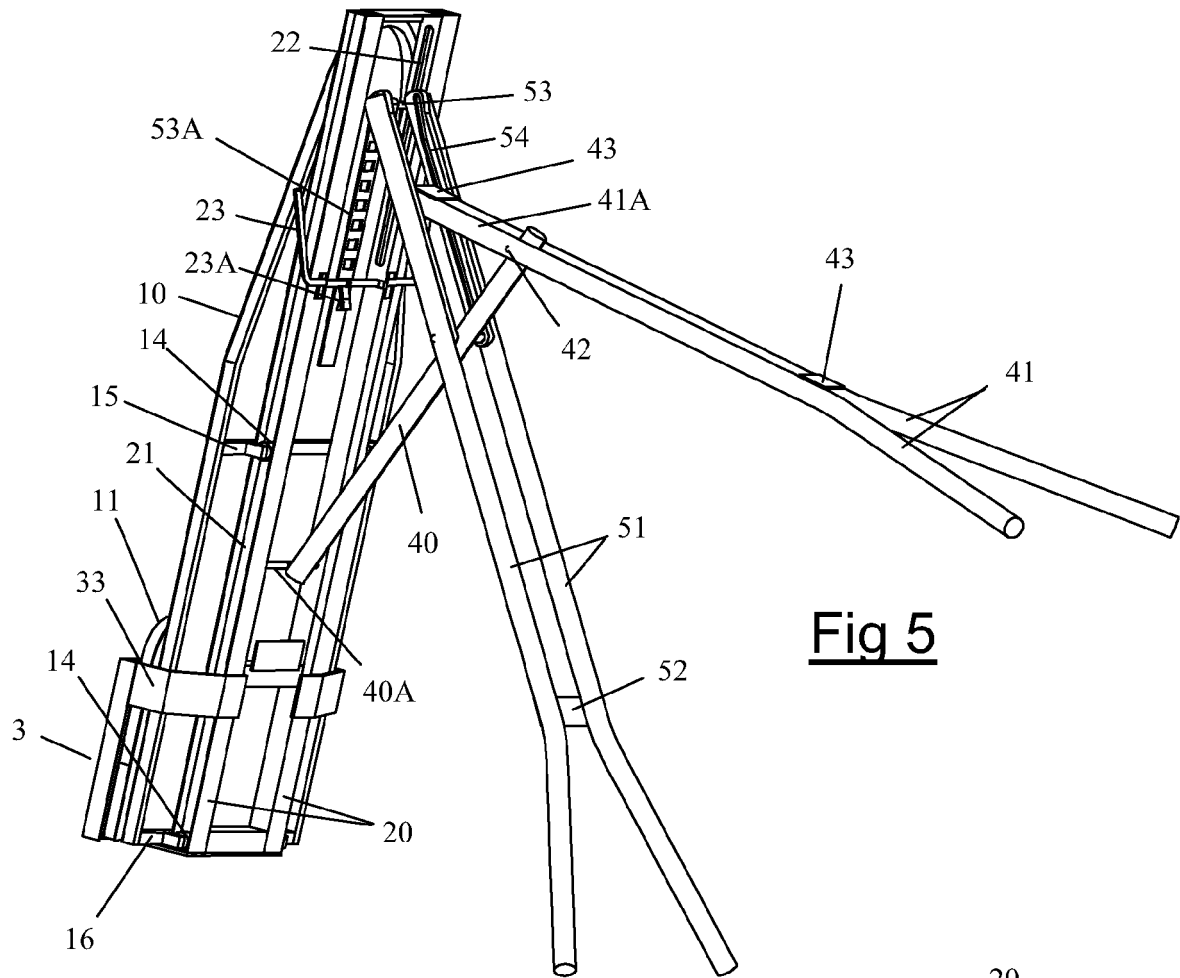


Fig 5

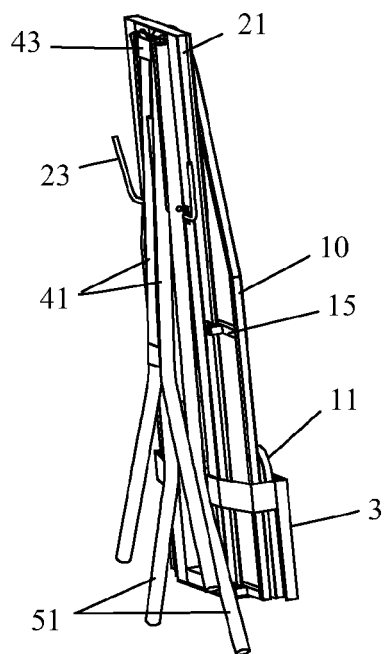


Fig 6

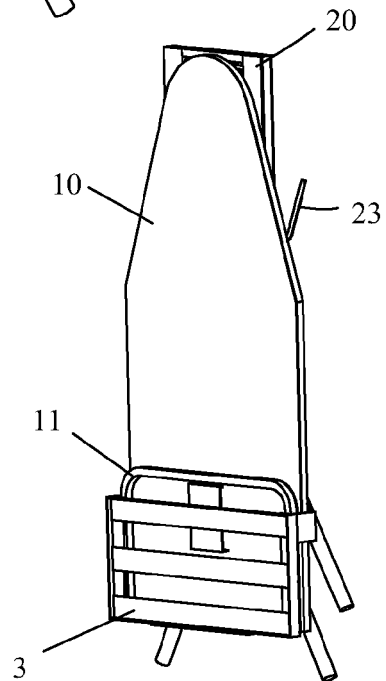


Fig 7



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 12 30 5125

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 2 124 661 A (BELDRAY LTD) 22 février 1984 (1984-02-22) * revendication 1; figure 1 *	1-10	INV. D06F81/10 D06F81/02 D06F81/00
X	US 3 739 507 A (BILBAO F) 19 juin 1973 (1973-06-19) * revendication 1; figure 1 *	1-10	
A	EP 1 536 055 A1 (RAYEN S L [ES]) 1 juin 2005 (2005-06-01) * revendication 1; figure 1 *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 2 mai 2012	Examineur Dupuis, Jean-Luc
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 30 5125

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 2 124 661 A (BELDRAY LTD) 22 février 1984 (1984-02-22) * revendication 1; figure 1 *	1-10	INV. D06F81/10 D06F81/02 D06F81/00
X	US 3 739 507 A (BILBAO F) 19 juin 1973 (1973-06-19) * revendication 1; figure 1 *	1-10	
A	EP 1 536 055 A1 (RAYEN S L [ES]) 1 juin 2005 (2005-06-01) * revendication 1; figure 1 *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 2 mai 2012	Examineur Dupuis, Jean-Luc
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 30 5125

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-05-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
GB 2124661	A	22-02-1984	AUCUN		

US 3739507	A	19-06-1973	AUCUN		

EP 1536055	A1	01-06-2005	AT	373135 T	15-09-2007
			DE	60316311 T2	19-06-2008
			EP	1536055 A1	01-06-2005
			ES	2291607 T3	01-03-2008
			PT	1536055 E	09-11-2007

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2006080039 A [0002]
- US 2617214 A [0020]
- US 5329710 A [0020]
- JP 7116400 B [0020]